

Chapitre 12

LOI DE CRÉDITS POUR 2019-2020 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 8 novembre 2018)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2020,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 177 502 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2020.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2019.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2020

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Bureau de l'Assemblée législative	1 380 000
2.	Exécutif et affaires intergouvernementales	-
3.	Finances	9 550 000
4.	Services à la famille	1 200 000
5.	Justice	3 900 000
6.	Culture et Patrimoine	650 000
7.	Éducation	20 080 000
8.	Santé	35 650 000
9.	Environnement	2 250 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	39 925 000
11.	Développement économique et Transports	15 779 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	47 138 000
IMMOBILISATION : TOTAL		<u>177 502 000 \$</u>
CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL		<u>177 502 000 \$</u>